



Dans le cadre du mécénat de compétence signé entre le CDG 61 et la MNT, les agents des collectivités affiliées au CDG 61, bénéficient du service **Ligne Claire**. Ce service permet aux agents d'être informés, orientés et accompagnés sur l'ensemble des **problématiques médico-sociales**. En cas de difficultés rencontrées par un agent (difficultés financières, arrêts de travail, perte d'autonomie, handicap, difficultés familiales...), celui-ci peut contacter les professionnels du Service Ligne Claire pour être accompagné, conseillé dans ses démarches.

Ce service est assuré par des professionnels : une assistante sociale spécialisée dans les droits statutaires des agents de la Fonction publique territoriale et des conseillers médico-sociaux. Si nécessaire, ils peuvent proposer des échanges réguliers avec l'agent pour suivre avec lui la résolution de ses problèmes.

Dans le cadre du mécénat de compétence signé entre le CDG 61 et la MNT, les agents des collectivités affiliées au CDG 61, bénéficient d'un nouveau service **MNT PSY**.

Ce service est une ligne **d'écoute psychologique** qui permet aux agents qui le souhaitent d'être accompagnés gratuitement par un psychologue du travail dans un cadre neutre et confidentiel pour évoquer des difficultés en lien avec le travail (stress, conflits / changement de poste, évolution professionnelle, sentiment d'isolement, problème de communication entre collègues, hiérarchie...).

Le service fonctionne sur rendez-vous téléphonique et constitue une première étape facile à franchir dans le but de libérer la parole, recevoir des conseils adaptés, être orienté vers un professionnel de proximité.

Ces 2 services garantissent la confidentialité des informations que leur sont communiquées (le consentement de l'agent est systématiquement recueilli avant tout contact éventuel avec un organisme local ou un acteur de terrain).

MNT PSY et Ligne Claire un seul numéro :

09 78 97 02 02 (prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 8h à 20h

Et le samedi de 9h à 17h

